



DISTRICT SCOUT LES AILES DU NORD

DÉMARCHE POUR UNE DÉROGATION

Cette démarche d'exception ne s'accorde pas automatiquement:

Vous devez prendre conscience qu'une telle action vous demandera un certain questionnement ainsi qu'une discussion avec les personnes concernées avant d'autoriser une dérogation.

Définition: Déroger à: éteindre une loi, une convention, un usage ne pas tenir compte de ce qui est prescrit par une loi, une règle, une convention.

Dérogation légale: LA MÉTHODOLOGIE le permet pour ce qui est de l'âge charnière.

Une dérogation ne doit pas être une démarche administrative et ne doit pas être autorisée pour des raisons futiles telles que:

- Nous allons perdre le jeune si nous...
- Les parents animent le groupe et....

La raison d'être du scoutisme est de favoriser l'éducation des filles et des garçons selon la pédagogie du mouvement scout. Pour y arriver, le district se doit de préserver la qualité du scoutisme vécu par les jeunes dans leurs unités. Pour ce faire, la dérogation ne doit pas avoir pour effet de brimer le reste du groupe ou encore le jeune lui-même dans son développement.

L'adulte doit s'assurer que le jeune évolue et bouge à son rythme. Il a la responsabilité de lui procurer un environnement favorable pour ses apprentissages.

Chacun des groupes s'engage à faire sienne la démarche de dérogation et à la faire parvenir au district.

Depuis novembre 2015, la dérogation est la responsabilité du groupe, par contre le district se garde le droit de refuser une dérogation.

Toute dérogation doit faire partie intégrante d'un plan de développement du groupe :

- √ Actions entreprises
- √ Actions futures
- √ Etc...

Condition: Toute dérogation doit-être connue du district.

Le formulaire de dérogation *reste et doit être à la disposition du district* ; celui-ci doit être expédié par courrier ou courriel au secretariat@scoutsaillesdunord.com ou à l'adresse en pied de page.

Édition janvier 2016